

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes tenue le lundi 4 mai 2020 à 13 h 30, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et messieurs, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 13 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour. Les points 4.4, 4.6 et 4.12 sont reportés à une séance ultérieure.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 20 avril 2020, tel que rédigé.

4. POINTS DE DÉCISION

Service de l'organisation scolaire

4.1 Révision de la Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes / Adoption

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

La dernière révision de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes* remonte au 6 mai 2014. Il était donc nécessaire de revoir plusieurs articles de la politique à des fins d'actualisation.

Des modifications ont été suggérées à la politique en vigueur afin de représenter les nouvelles pratiques de la Commission scolaire des Patriotes, les changements à l'entente de service en matière de transport scolaire conclue avec les établissements d'enseignement privés pour lesquels la Commission scolaire transporte des élèves. De plus, le texte a été allégé afin d'éliminer des directives redondantes.

Les frais de transport de l'annexe 1 chargés pour certains élèves des écoles établies aux fins d'un projet pédagogique particulier ou offrant un projet pédagogique particulier ont été révisés à la hausse pour suivre l'indice des prix à la consommation (IPC) déterminé annuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

De plus, d'autres frais qui ne peuvent plus être facturés en raison des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), en juin 2019, ont été retirés de la politique.

Le Comité consultatif de transport et le Comité consultatif de gestion ont émis des avis favorables sur les modifications suggérées;

Le Comité de parents a présenté des recommandations afin de modifier le projet de politique soumis à la consultation;

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* (LQ 2020, chapitre 1) adoptée le 8 février 2020 a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-027-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

Que les frais à exiger des parents soient ceux apparaissant à l'annexe 1 de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes*;

Que la version modifiée de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes* soit adoptée, comme présentée.

Service des ressources financières

4.2 Offre de services bancaires de la Banque nationale du Canada pour les années scolaires 2020-2021 à 2022-2023

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Le 7 avril 2015, le Comité exécutif de la Commission scolaire des Patriotes a octroyé, par la résolution E-067-04-15, un contrat de services bancaires à la Banque nationale du Canada pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020.

L'article 37 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* mentionne qu'un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré.

Étant donné qu'un changement d'institution financière a des répercussions considérables sur une organisation et entraîne des coûts importants, un nouveau contrat de service a été négocié de gré à gré avec la Banque nationale du Canada pour une période de trois ans débutant le 1^{er} juillet 2020.

Les modalités de l'entente actuelle avec la Banque nationale du Canada ont été modifiées afin de respecter l'article 2, 3^e alinéa, paragraphe b) du *Règlement sur les emprunts effectués par un organisme* afin que le taux d'intérêt d'un emprunt n'excède pas le taux des acceptations bancaires canadiennes majoré de 0,3%, incluant tous les frais.

Les négociations ont résulté en une offre de services identiques à celle actuelle avec des frais fixes mensuels de 6 200 \$ (non taxables) par mois, soit 223 200 \$ pour la période du contrat s'échelonnant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* (LQ 2020, chapitre 1) adoptée le 8 février 2020 a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-028-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat un contrat de services bancaires à la Banque nationale du Canada pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 au coût de 223 200 \$;

D'autoriser la directrice du Service des ressources financières à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

Service des ressources matérielles

4.3 Octroi de contrat pour le remplacement de 19 thermopompes à l'école secondaire Ozias-Leduc (projet 9321-174)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 12 mars au 24 avril 2020, pour le remplacement de 19 thermopompes à l'école secondaire Ozias-Leduc (projet 9321-174).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par l'ingénieur de la Commission scolaire des Patriotes, monsieur Jean-François Rondeau. La firme en ingénierie, BPA, sera responsable de la préparation des plans et devis en ingénierie ainsi que de la surveillance des travaux.

Monsieur Jean-François Rondeau a également émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-029-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour le remplacement de 19 thermopompes à l'école secondaire Ozias-Leduc (projet 9321-174) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Névé Réfrigération inc., pour un montant de 367 200 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.4 Octroi de contrat pour l'ajout d'une génératrice au Centre de formation professionnelle des Patriotes (projet 9027-278)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.5 Octroi de contrat pour le remplacement de la chaussée de la cour de l'école La Roseraie (projet 9006-283)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 26 février au 29 avril 2020, pour le remplacement de la chaussée de la cour de l'école La Roseraie (projet 9006-283).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en ingénierie, GBi, responsable de la préparation des plans et devis en ingénierie ainsi que de la surveillance des travaux.

Ladite firme en ingénierie, GBi, a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-030-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour le remplacement de la chaussée de la cour de l'école La Roseraie (projet 9006-283) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Univert Paysagement inc., pour un montant de 279 950 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.6 Octroi de contrat pour le remplacement tuyau, raccords, cuve, toilettes et chaudière à l'école Au-Fil-de-l'Eau – Hertel (projet 9188-171)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.7 Octroi de contrat pour le déplacement d'un accès à un stationnement et ouvrages connexes à l'école secondaire De Mortagne (projet 9223-117)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 24 février au 30 avril 2020, projet pour le déplacement d'un accès à un stationnement et ouvrages connexes à l'école secondaire De Mortagne (projet 9223-117).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en ingénierie, Le Groupe-Conseil Génipur inc., responsable de la préparation des plans et devis en ingénierie ainsi que de la surveillance des travaux.

Ladite firme en ingénierie, Le Groupe-Conseil Génipur inc., a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-031-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour le projet de déplacement d'un accès à un stationnement et ouvrages connexes à l'école secondaire De Mortagne (projet 9223-117) au plus bas soumissionnaire conforme, soit EMC Services Construction (9311-9576 Québec inc.), pour un montant de 213 933 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.8 Octroi de contrat pour la réfection de la toiture et accessibilité universelle à l'école secondaire François-Williams (projet 9240-190)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 19 février au 1^{er} mai 2020, pour la réfection de la toiture et accessibilité universelle à l'école secondaire François-Williams (projet 9240-190).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en architecture, Cimaise inc., responsable de la préparation des plans et devis en architecture ainsi que de la surveillance des travaux.

Ladite firme en architecture, Cimaise inc., a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-032-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture et accessibilité universelle à l'école secondaire François-Williams (projet 9240-190) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions R.D.J. inc., pour un montant de 1 699 400 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.9 Octroi de contrat pour la réfection de toiture et travaux divers à l'école secondaire De Mortagne (projet 9259-117)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 13 février au 30 avril 2020, projet pour la réfection de toiture et travaux divers à l'école secondaire De Mortagne (projet 9259-117).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en architecture, Monty et Associé architectes s.a., responsable de la préparation des plans et devis en architecture ainsi que de la surveillance des travaux.

Ladite firme en architecture, Monty et Associé architectes s.a., a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-033-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour la réfection de toiture et travaux divers à l'école secondaire De Mortagne (projet 9259-117) au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Cie de construction Relève inc., pour un montant de 623 100 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.10 Octroi de contrat pour la réfection de la cage d'escalier, de la toiture, le réaménagement intérieur et des travaux mécaniques et électriques à l'école secondaire Polybel (projet 9282-106)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 2 mars au 29 avril 2020, pour la réfection de la cage d'escalier, de la toiture, le réaménagement intérieur et des travaux mécaniques et électriques à l'école secondaire Polybel (projet 9282-106).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme, G. Carazzato architecte Inc., responsable de la préparation des plans et devis en architecture ainsi que de la surveillance des travaux.

Ladite firme en architecture, G. Carazzato architecte Inc., a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-034-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour la réfection de la cage d'escalier, de la toiture, le réaménagement intérieur et des travaux mécaniques et électriques à l'école secondaire Polybel (projet 9282-106) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Planit Construction (9133-9747 Québec inc.), pour un montant de 1 303 526,49 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.11 Octroi de contrat pour la mise à niveau des toits plats à l'école Au-Fil-de-l'Eau – Hertel (projet 9284-171)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 27 février au 29 avril 2020, pour la mise à niveau des toits plats à l'école Au-Fil-de-l'Eau – Hertel (projet 9284-171).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en architecture, Labbé architecte inc., responsable de la préparation des plans et devis en architecture ainsi que de la surveillance des travaux.

Ladite firme en architecture, Labbé architecte inc., a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-035-05-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour la mise à niveau des toits plats à l'école Au-Fil-de-l'Eau – Hertel (projet 9284-171) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toitures Couture & Associés inc., pour un montant de 685 724 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

4.12 Octroi de contrat pour l'installation de gicleur, remplacement du système d'alarme-incendie et de l'interphone à l'école de la Passerelle (projet 9229-142)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. POINTS D'INFORMATION

Néant

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 14 h 20, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc